

Publié le 30 JAN. 2024



ARRETE n° 2024-007

ARRETE PORTANT DELEGATION  
DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL  
A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Clohars-Carnoët,

Vu l'article L. 122.11 du Code des Communes,

ARRETE :

**Article unique** - Monsieur Loïc PRIMA – Conseiller Municipal de la Commune de CLOHARS-CARNOET, est délégué pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour célébrer le mariage :

- Le 24 Mai 2024 à 17 heures entre Fernand, Sosthène, Gilles LEJOSNE et Juliane, Marie PRIMA.  
Fait à CLOHARS-CARNOET, le 29 Janvier 2024.

Fait à Clohars-Carnoët Le 29 Janvier 2024  
Le Maire  
J.JULOUX

